

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye. Provinces. Sur un an... six mois... trois mois...

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spui, n° 75. BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES...

LA HAYE, 8 Mars. ETATS-GÉNÉRAUX.

Discours prononcé par Son Exc. le ministre des affaires étrangères, dans la séance d'hier.

Nobles et Puissants Seigneurs, Les événements aussi graves qu'imprévus qui, dans ces derniers jours, ont eu lieu à Paris, ont dans tout le pays et certainement aussi dans l'esprit de VV. NN. PP. produit une profonde sensation.

Mais cette circonstance, le Roi m'a chargé de vous faire connaître nos rapports avec la France, depuis l'arrestation d'un nouveau gouvernement dans ce pays.

Conformément à cet ordre, je viens communiquer à VV. NN. PP. que le gouvernement a eu connaissance de cet événement par une lettre adressée à l'envoyé du roi à Paris par M. Lamartine, ministre des affaires étrangères. Cette lettre est de la teneur suivante :

M. le baron, J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement provisoire de la République Française m'a confié le portefeuille des affaires étrangères. La formation du nouveau gouvernement n'a changé ni la place de la France en Europe ni ses dispositions loyales et sincères de maintenir ses rapports de bonne harmonie avec les puissances qui voudront comme elle l'indépendance des nations et la paix du monde.

Je sers un doublement pour moi, M. le baron, de concourir par tous les moyens en mon pouvoir à cet accord des peuples dans leur dignité réciproque et de rappeler à l'Europe que le principe de paix et le principe de liberté sont les mêmes en France.

Recevez, Monsieur le baron, etc. Paris, le 27 Février 1848. Signé, LAMARTINE.

L'envoyé du Roi a immédiatement répondu à cette lettre, qui contient une déclaration rassurante pour le maintien de la paix, et qui a été adoptée par un grand nombre des autres légations. Les légations ont, comme le besoin d'attester, provisoirement au gouvernement, quel qu'il soit, dont les actes fournissent la preuve qu'il a en vue le maintien ou la consolidation du bon ordre.

Attendant le gouvernement a donné pour instructions à l'envoyé du Roi à Paris de continuer à rester dans cette capitale, pour servir d'une manière officielle aux intérêts néerlandais.

Nonobstant les déclarations rassurantes dont je viens de vous donner connaissance, la prudence commande que des mesures de précaution soient prises contre tout événement possible. Mon collègue au département de l'intérieur est chargé par le Roi de vous faire les communications nécessaires à ce sujet.

En concertant ces mesures il faut faire remarquer cette heureuse circonstance que la meilleure intelligence et l'accord le plus parfait règnent entre le gouvernement des Pays-Bas et celui de la Belgique.

L'envoyé du Roi à Bruxelles a été chargé de donner l'assurance au gouvernement belge que l'on nourrit ici l'espoir que la neutralité de la Belgique, si nécessaire dans l'état actuel des choses, pourra être maintenue; que les Pays-Bas attachent la

plus grande importance au maintien et à la confirmation des traités existants, et qu'ils n'ont d'autre désir et d'autre vue que la conservation de l'indépendance de la Belgique et la consolidation des rapports aujourd'hui existants entre les deux royaumes.

Le gouvernement belge attache le plus haut prix à cette déclaration; on en a reçu ici plus d'une preuve certaine.

Succédant au ministre des affaires étrangères, Son Exc. le ministre de l'intérieur a prononcé les paroles suivantes :

Nobles et Puissants Seigneurs, Conformément à l'art. 207 de la Loi Fondamentale, le Roi m'a chargé de vous donner connaissance que S. M., par suite des événements qui ont eu lieu en France, a jugé nécessaire d'appeler sous les drapeaux, outre les miliciens de la levée de 1847 qui sous peu reprendront leur service actif, ceux de la levée de 1845 et de 1846.

Bien qu'il n'existe aucun danger imminent de guerre, les conséquences des événements qui ont eu lieu peuvent si difficilement être prévues, que le gouvernement a cru devoir s'occuper sérieusement des mesures de précaution, impérieusement commandées pour la sûreté de nos frontières. C'est uniquement dans ce but qu'on a ordonné, par l'appel de la partie active de nos troupes de terre, l'augmentation de l'armée, mise en rapport avec nos moyens de défense sur nos rivières et nos côtes.

Des propositions relatives à l'augmentation des budgets de la guerre et de la marine nécessitées par ces mesures, et indiquant les voies et moyens pour couvrir ces dépenses, seront incessamment soumises à VV. NN. PP., et je suis autorisé à vous annoncer que la situation du trésor public fait prévoir que ces dépenses pourront avoir lieu au moment sans charge pour les habitants du royaume.

Après cette communication, le ministre a ajouté : Je profite de l'occasion qui m'est offerte, aujourd'hui que je porte la parole dans cette enceinte, pour vous informer que les projets de loi annoncés par le Roi à l'ouverture de la présente session et relatifs aux changements à apporter dans la Loi Fondamentale, vous seront incessamment présentés.

Bulletin de la Bourse d'Amsterdam du 7 mars.

Nous avons malheureusement à signaler de nouveau quelques faillites dont le nombre, pour ce qui concerne les spéculations dans les fonds publics, a été assez considérable ces jours-ci, bien que, suivant l'opinion générale, la baisse effrayante qu'ont éprouvée tous les fonds publics aurait pu encore en augmenter le nombre.

La Bourse était ce que l'on pouvait en attendre dans des circonstances aussi fatales. Les fonds n'ont pas même pu se soutenir à leur cote si faible de la veille. Plusieurs ventes, probablement forcées, se sont présentées, et, ne trouvant pas de preneurs, ont déprimé le marché et causé une nouvelle baisse sensible.

Ceux qui, avant l'ouverture de la Bourse, avaient lu le manifeste de Lamartine, s'attendaient à voir ce document politique exercer une influence plus favorable sur le marché; ce qui aurait eu lieu effectivement sans la déclaration des faillites et des ventes forcées dont nous venons de parler.

— Parce que, malgré toutes les recommandations du monde dans le premier saisissement de la bonne nouvelle, que je venais d'apprendre, je n'aurais pu m'empêcher de te sauter au cou, et de te le dire! aussi je suis sorti, espérant m'habituer assez à ma joie pour pouvoir la cacher plus tard.

— Mais mon oncle, — dit Olivier, qui écoutait le vétéran avec une surprise croissante, — de quelle bonne nouvelle voulez-vous donc parler?

— L'am, que tu as vu ce matin à la maison ne t'a pas dit que sa première visite avait été pour moi, n'est-ce pas?

— Non, mon oncle. Lorsqu'il est venu me trouver sous la tonnelle, je croyais qu'il arrivait à l'instant.

— C'est cela, nous étions convenus de le cacher à l'entrée, car c'est lui qui me l'a apportée, cette fameuse nouvelle, et Dieu sait si j'en suis content! quoiqu'il m'ait paru bien triste, d'autre part. En un mot, Mesdemoiselles, vous allez comprendre mon bonheur, et le vétéran d'un air triomphant — mon brave Olivier est nommé officier!

— Moi, — s'écria Olivier avec un élan de joie impossible à rendre — moi, officier!

— Ah! quel bonheur pour vous, Monsieur Olivier! — dit Herminie. — Oui, mon brave enfant, — reprit le vétéran en serrant dans ses mains les deux mains d'Olivier; — oui, tu es officier, et je devais te garder le secret, jusqu'au jour où tu recevras ton brevet pour que la joie fût plus complète, car tu ne sais pas tout.

— Qu'y a-t-il donc encore? — demanda Ernestine qui prenait un vif intérêt à cette scène.

— Il y a, Mesdemoiselles, que mon cher Olivier, ne me quittera pas d'ici longtemps du moins, car on l'a nommé officier dans l'un des régiments qui viennent d'arriver en garnison à Paris. Eh bien! Mademoiselle Ernestine — reprit le vétéran — avais-je raison d'aimer la vie! en pensant au bonheur d'Olivier... au telen?... Comprenez-vous maintenant toute l'étendue de ma reconnaissance envers vous?

Le nouvel officier restait muet, pensif, une vive émotion se peignait sur ses traits lorsque, par deux fois, il jeta les yeux sur Mlle de Beaumesnil avec une expression nouvelle et singulière.

— Eh bien!... mon enfant, — dit le vétéran étonné, presque chagrin du silence méditatif qui avait succédé chez Olivier à sa première exclamation de surprise et de joie, — moi qui croyais te faire tant de plaisir, en t'annonçant ton grade! J'en suis bien qu'après tout, ce n'est que justice rendue, et tardivement rendue... à tes services, mais enfin...

— Oh ne me croyez pas ingrat! envers la destinée, mon oncle, — re-

Les affaires en fonds hollandais et espagnols étaient assez animées; rien d'important ne s'est traité dans les autres fonds étrangers.

- Holl. 2 1/2 p. c. 41, 42 1/2, 41. » 2 p. c. certifi. 50, 51. » id. en liquidat. 52. » 4 p. c. 67, 68. » Société de Com. 143, 145. Espagne 5 p. c. Ard. 85 Liv. 10 1/4, 10 1/2. Idem 510 » 9 1/16, 9 3/4, 9 1/8. Idem indéterm. 8 7/8, 9 3/8. 3 p. c. Intér. à 6 m. 18 1/2, 20, 18 1/2. Coupons d'Ardoins 7 3/4. Autriche Métal. 2 1/2 p. c. 35.

Ce n'est pas sans espoir fondé de succès, dit la Gazette de Prusse, dans son numéro du 3 mars, que nous disions, il y a quelques jours, aux princes allemands et aux organes de l'Allemagne: Soyez unis et forts par votre union; que loin de songer à une intervention dans les affaires intérieures de la France, nous faisons pourtant entendre cet avertissement: Que les Allemands suivent d'un œil attentif les mouvements qui ont lieu dans les pays voisins et se tiennent armés pour le combat afin d'assurer la paix. D'une voie unanime, à l'est, à l'ouest, au sud et au nord de l'Allemagne, la presse s'est prononcée dans le même sens. Point d'intervention, mais l'indépendance de l'Allemagne avant tout! C'est ainsi que parlent les feuilles rhénanes, silésiennes, celles du sud de l'Allemagne; c'est ainsi qu'on s'exprime à Berlin et sur tous les points d'où des renseignements nous sont parvenus. Cela prouve d'une façon admirable combien le sentiment national est profond, vivace, unanime.

Mais lorsque ce sentiment comprend si bien la position qui nous est faite au dehors, nous espérons avec certitude qu'il comprendra avec la même clarté et traitera avec le même esprit patriotique, l'effet que doit produire sur notre nationalité intérieure l'événement grave qui vient de se passer de l'autre côté du Rhin. La manière dont l'a appréciée la haute diète germanique est une preuve que les princes et les peuples allemands peuvent et veulent agir de concert. Alors, il ne sera plus douteux que quelque chose que l'avenir nous réserve, l'Allemagne sera élevée au rang qui lui appartient parmi les nations de l'Europe, par l'union, le progrès légal, le développement de ses institutions.

Le Morning-Chronicle, du 4 mars, pense qu'il n'est pas de raisons de politique publique ni d'étiquette nationale qui doivent empêcher la reine Victoria de visiter l'Élan de son cœur et d'accueillir des infortunes royales comme elle doit le faire. Des relations de famille et d'amitié ne peuvent pas être brisées brusquement.

« Nous ne doutons pas, ajoute ce journal, que la république française ne concevra ni mécontentement, ni jalousie, en apprenant que l'ancien roi et sa famille ont été reçus en Angleterre d'une manière appropriée à leur fortune présente et passée. Un tel accueil convient vis-à-vis de l'ex-roi, qui a manifesté de mille manières ses égards pour les Anglais; et il est digne du caractère hospitalier traditionnel de la nation, et surtout il convient à la véritable dignité de la couronne d'Angleterre. »

Quiconque ne connaît point Paris et sa population, ne saurait se faire une idée des difficultés et des dangers sans nombre et de toute espèce avec lesquelles le gouvernement provisoire doit lutter à chaque instant du jour, pour maintenir l'ordre et prévenir des excès les plus grands cette immense cité. Un de nos amis a vu, il y a trois jours, à Londres, M. Gabriel Delessert, qui s'est ré-

prit Olivier, d'une voix profondément pénétrée, — si je me tais, c'est que mon cœur est trop plein, c'est que je pense, à tous les bonheurs que renferme la nouvelle que vous m'apprenez; car, ce grade, je le dois, j'en suis sûr, à la chaleureuse intervention de mon meilleur ami. Ce grade me rapproche pour longtemps de vous, mon oncle, et même de ce grade, — ajouta Olivier, en jetant de nouveau les yeux sur Ernestine, qui poussa un cri en rencontrant encore le regard du jeune homme, — ce grade est sans prix pour moi, reprit Olivier, — parce que... parce que... c'est vous qui me l'annoncez, mon oncle.

Evidemment Olivier ne disait pas la troisième raison qui rendait son nouveau grade si précieux pour lui. Ernestine, en effet, sentait les généreuses et secrètes pensées du jeune homme, car, elle l'avait encore et une larme d'attendrissement involontaire brillait dans ses yeux.

— Et maintenant, mon officier, — reprit gaiement le vieux maris. — Maintenant, que ces demoiselles ont bien voulu prendre part à ce qui nous intéresse... remerciez-les, ne soyez pas plus longtemps indiscrets. Seulement, Mademoiselle Herminie, n'oubliez pas votre invitation pour le thé, vous voyez que j'ai bonne mémoire.

— Oh! soyez tranquille, Monsieur Bernard, je vous prouverai que j'ai aussi bonne mémoire que vous, — répondit gracieusement Herminie. Pendant que le commandant Bernard adressait à Mlle de Beaumesnil quelques dernières paroles de reconnaissance et d'adieu, Olivier, s'approchant d'Herminie, lui dit à demi-voix d'un ton suppliant :

— Mademoiselle Herminie... il est des jours qui doivent disposer à la clémence... que dirai-je à Gerald?

— Monsieur Olivier, — reprit Herminie, dont le front s'attrista profondément, car la pauvre enfant avait un instant oublié ses chagrins — vous savez ma résolution.

Olivier connaissait la fermeté du caractère d'Herminie; il étouffa un soupir en songeant à Gerald, et reprit :

— Un mot encore. Mademoiselle Herminie, voulez-vous avoir la bonté de me recevoir demain, à l'heure qui vous conviendra, pour une chose très importante et qui, cette fois, m'est toute personnelle? vous me rendrez un vrai service.

— Avec plaisir, Monsieur Olivier, — répondit la duchesse quoiqu'assez surprise de cette demande. — Demain matin, je vous attendrai.

— Je vous remercie, Mademoiselle. A demain donc! — dit Olivier. Et il sortit avec le commandant Bernard. Les deux jeunes filles, les deux sœurs, restèrent seules,

PROCLAMATION DU JOURNAL DE LA HAYE 9 MARS 1848.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (1)

CHAPITRE XVII. (Suite.)

Monsieur Bernard, — dit Herminie, — votre désir est trop naturel, pour qu'Ernestine et moi nous ne nous y rendions pas. L'un de ces soirs qu'Ernestine sera libre, nous vous avertirons et vous nous ferez le plaisir de venir prendre une tasse de thé avec nous.

— Vraiment? — dit joyeusement le vieillard; puis il ajouta : — Toujours le même envers, ce sont les obligés qui sont comblés par les bienfaiteurs, n'est-ce pas? Allons, encore adieu, Mesdemoiselles, et surtout au revoir, venez nous saluer?

An moment de partir, le vieux maris s'arrêta, parut hésiter et, après un moment de réflexion, dit sur ses pas et dit aux deux jeunes filles :

— Tenez, Mesdemoiselles, décidément, je ne peux pas, je ne dois pas emporter un secret qui m'étonne.

— Un secret, Monsieur Bernard?

— Ah! mon Dieu oui, deux fois déjà il m'est venu aux lèvres; mais, deux fois je me suis contraint, parce que j'avais promis de garder le silence, et par tout, il faut que Mlle Ernestine, à qui je dois la vie, sache au moins pourquoi je suis si heureux de vivre.

— Je pense comme vous, Monsieur Bernard, — dit Herminie — vous devez cette récompense à Ernestine.

— Je vous assure, Monsieur, — reprit Mlle de Beaumesnil, — que je suis très heureuse de votre confidence.

— Oh! c'est que c'est une vraie confidence, Mademoiselle, car, je vous dit, on m'avait récompensé le secret. Or, en n'ayant pu l'avouer, mon cher Olivier, c'est pour le mieux garder, ce double secret, que je suis ce matin, pendant que je suis à la maison.

— Pourquoi cela, mon oncle?

(1) Voir le Journal de La Haye du n° 53.

fugie avec sa famille en Angleterre. C'est de la bouche même du préfet de police que notre compatriote a appris le fait suivant :

Il y avait à la préfecture de Paris quarante mille individus inscrits comme n'ayant ni feu ni lieu, couchant toutes les nuits sur les quais et sous les ponts, et ne sachant, en se réveillant le matin, ce qu'ils feraient pour vivre dans la journée. Or, ces quarante mille prolétaires ont tous dans ce moment-ci la main à la main et jettent l'effroi dans l'âme de tous les hommes paisibles, amis de l'ordre et de la paix.

On sait que 6,000 ouvriers parisiens sont allés ces jours derniers à l'Hôtel-de-Ville pour exiger du gouvernement provisoire une augmentation de salaire de 10 sous de France et une diminution de deux heures de travail par jour. Nous connaissons une des premières maisons industrielles de Paris à qui cette concession, que le gouvernement n'a osé refuser, fait éprouver une perte nette de 25%. Encore deux ou trois demandes pareilles, et elles ne manqueront pas. — l'appétit vient en mangeant, — et cette maison qui procure du pain à 3,000 ouvriers, sera obligée de suspendre ses travaux et de congédier tous les malheureux qui se seront ainsi livrés eux-mêmes à la misère!

Le vice-roi d'Égypte a quitté le Caire le 11 février, et le 14 il s'est embarqué sur l'*Alexandrie*, pour se rendre à Rhodes et à Candie, où ses médecins pensent qu'il pourra rétablir sa santé; mais il paraît qu'il y a peu d'espoir de guérison. Il a fallu de pressantes sollicitations pour déterminer le Pacha à ce départ; il lui répugnait de quitter le pays en l'absence de son fils. Avant de partir, il a pourvu à tout jusqu'au retour de son fils. Ibrahim pacha doit rejoindre son père à Malte, d'où ils se rendront à Marseille, puis à Nice. Ibrahim pacha retournera immédiatement après au Caire.

Une lettre de Malte, datée du lazaret, annonce que Méhémet-Ali qui y est arrivé, est à son lit de mort et qu'on n'espère plus le voir. Le contre-amiral anglais, a expédié le *Locust* à Naples pour informer Ibrahim pacha de l'arrivée de son père à l'île de Malte.

Le *Moniteur grec* contient, dans son numéro du 10 février, l'article suivant qui a été imprimé au journal hellénique l'*Esperance* :

« Selon des renseignements positifs, dit l'*Esperance*, S. M. l'Empereur Nicolas a fait savoir à la cour de Bavière que comme protecteur du royaume hellénique il ne peut laisser son sort sous l'influence d'incertitude quelque que soit le sujet de la succession au trône. Le traité de juillet qui a appelé le second fils du roi de Bavière au trône de la Grèce dans le cas où le roi Othon n'aurait pas d'héritiers naturels, a réglé la succession, et les clauses de ce traité ont été acceptées par l'assemblée nationale du 3 septembre. L'empereur rappelle au gouvernement bavarois qu'à l'époque où il fut question de l'avènement du roi Othon au trône hellénique, le représentant de la Russie fut chargé d'exprimer qu'il serait à désirer que S. M. adoptât la religion de son peuple, et que le roi de Bavière donnât l'assurance qu'en arrivant en Grèce, son fils embrasserait le dogme oriental, ce qui toutefois n'eut pas lieu. L'assemblée nationale, sagement inspirée, pensa que quant au roi actuel ce changement de religion ne pouvait pas se faire, mais en même temps elle jugea nécessaire de régler définitivement l'avenir à l'égard des héritiers de roi Othon, et adopta l'article 40 de la Charte. Or, l'empereur de Russie voit avec étonnement que jusqu'à ce jour la cour de Bavière n'ait encore donné aucun développement sur la question de savoir si celui que les traités appellent à succéder au roi actuel de la Grèce entend se conformer à l'obligation décrétée par l'assemblée nationale, et sans satisfaction à laquelle, le prince de Bavière ne saurait invoquer ses droits au trône hellénique. En conséquence, l'empereur demande une réponse officielle et positive de la part des ayant-droit à la succession du roi Othon, à défaut de quoi il se concertera avec les deux autres puissances sur les mesures à prendre pour ne pas laisser dans l'incertitude un royaume qui a surtout besoin de tranquillité, et que les intentions bienfaites des puissances ne sauront abandonner aux périlleuses conséquences d'un interrègne. Le ministre de la Grande-Bretagne à Munich a exprimé au comte de Schouvaloff un entier acquiescement aux démarches du cabinet de Russie, et le président du conseil de S. M. le roi de Bavière a donné verbalement l'assurance à M. le ministre de Russie, que son souverain allait délibérer avec les ayant-droit au trône hellénique, et que leur résolution serait immédiatement communiquée aux puissances alliées. »

On lit également dans le *Moniteur grec* que plusieurs journaux, d'après leur correspondance particulière, annoncent que

CHAPITRE XVIII.

Les derniers mots adressés par Olivier à Hermine avaient réveillé les chagrins dont elle s'était forcément distraite lors de l'arrivée imprévue du commandant Bernard et d'Ernestine.

Ernestine, de son côté, resta quelques moments silencieuse, pensive, puis elle se leva et se dirigea vers sa chambre. Elle se rappela les paroles complaisantes qu'Olivier avait dites sur elle en apprenant qu'il était officier, et se dit qu'elle ne devait pas se laisser aller à la confiance et à la complaisance que lui avait données son père. Elle se dit aussi qu'elle ne devait pas se laisser aller à la confiance et à la complaisance que lui avait données son père. Elle se dit aussi qu'elle ne devait pas se laisser aller à la confiance et à la complaisance que lui avait données son père.

Quant à la présence de Mlle de Beaumais chez Hermine, rien de plus simple à expliquer; elle s'était rendue, comme d'habitude, à la messe, avec Mlle de Rochefort. Elle avait dit à Mme Lainé de l'accompagner à l'office, et pendant de quelques empêchements à faire, elle était restée seule, avec sa gouvernante; un fiacre les avait conduites non loin de la rue de Monceau, comme Lainé attendait dans la voiture le retour de sa jeune maîtresse.

Quoique les deux dames n'avaient pu dire quelques moments, Ernestine, remuée par le même et pénible préoccupation qu'elle venait de ressentir, dit à sa gouvernante de la tendresse et de la timidité.

— Hermine, je ne serai jamais indiscret; mais, il me semble que depuis un instant vous êtes bien triste?

— C'est vrai, répondit franchement la jeune fille. — j'ai un grand chagrin.

— Pauvre Hermine, dit vivement Ernestine, un grand chagrin? — On ne peut être tout à fait heureux sans avoir une cause; mais maintenant j'ai le cœur trop navré, trop serré; puisse votre douce influence, Ernestine, le détendre un peu; alors je vous dirai tout; et encore, je ne sais si je puis.

— Pourquoi cette retenue, Hermine? ne me jugez-vous pas digne de votre confiance?

— Ce n'est pas cela, pauvre chère enfant, mais vous êtes si jeune, que je ne dois pas vous permettre avec vous... Il faut d'abord vous reposer; mais, si vous ne pouvez plus commodément que sur cette chaise.

— Mais, chère Hermine,

S. M. le roi de Bavière se propose de faire prochainement un nouveau voyage en Grèce, et de séjourner quelque temps à Athènes.

ALLEMAGNE.

Francfort, 4 mars.

PRESQU'ÎLE.

Nous, bourgeois et sénateurs de la ville libre de Francfort, soussignés, par les présentes, en vertu de l'article 40 de la loi constitutionnelle de la confédération et par suite de la résolution prise constitutionnellement par le corps législatif dans sa séance du 4 mars 1848 :

Le corps législatif a décidé aujourd'hui à l'unanimité, sur la proposition du sénat concernant la loi sur la presse, la promulgation de la loi qui suit :

1. La presse est libre. La censure ne pourra jamais être rétablie.
2. Les délits ou crimes commis par la presse, seront punis conformément au droit existant.

Tout imprimé devra être muni du nom de l'imprimeur et de l'éditeur; tout journal, du nom de l'imprimeur et du rédacteur responsable.

La promulgation de la loi précédente a été résolue dans l'assemblée plénière que vient de tenir le sénat.

Wiesbade, 4 mars.

La proclamation suivante a rempli les vœux du peuple nassovien, qui s'était réuni en grand nombre dans cette ville :

Fidèles Nassoviens!

Bourgeois de Wiesbade!

Le duc n'est pas encore de retour. C'est pourquoi je ne veux pas tarder plus longtemps à vous déclarer que, pour ce qui me concerne, je vous accorde sans restriction les demandes que vous m'avez exprimées et je suis fermement convaincu que le duc vous les accordera.

S. A. R. Mlle la duchesse se rend au milieu de vous avec son fils le prince Nicolas, le seul frère ici présent du duc, et vous offre la garantie de sa personne.

Si le duc n'accorde pas vos demandes, je suis prêt à résigner, comme je l'ai déclaré, mes fonctions de ministre sans toucher de pension.

Nassoviens, restez fidèles! Bourgeois, défendez votre ville! Soyez Allemands! Soyez unis!

DE DUNGERN.

Je certifie par ma signature que j'approuve complètement la proclamation ci dessus.

PAULINE, duchesse de Nassau.

NICOLAS de Nassau.

Le duc, si impatiemment attendu, est enfin arrivé à 4 heures et demie de l'après-midi. Immédiatement après il s'est montré sur le balcon du château de la résidence et a annoncé à l'immense foule des habitants de la ville réunis sur la grande place qu'il confirmait en tout point les assurances faites préalablement en son nom par son ministre et garanties par la duchesse douairière, sa mère, et par le prince Nicolas, son frère. Cette déclaration, donnée publiquement, a provoqué une allégresse indéfinissable, qui a retenti jusqu'à une heure fort avancée dans toutes les rues de la ville, et retentira demain dans tout le pays du Nassau. Hier soir la ville a été brillamment illuminée.

La publication qui suit a trait aux événements dont il est fait mention plus haut.

Sur la demande généralement exprimée, je déclare qu'il ne sera prélevé aucun impôt jusqu'à ce que le duc ait ratifié les concessions faites aujourd'hui.

Wiesbade, le 4 mars 1848.

Cette après-midi à 4 heures et demie S. A. a adressé du haut du balcon les paroles suivantes au peuple rassemblée :

Nassoviens!

Les demandes que vous m'avez adressées et dont l'obtention vous a été promise en mon nom par mon ministre, et garanties par ma mère, et mon frère, je les accorde et les tiendrai. Ayez confiance en moi, comme je compte sur votre fidélité et votre courage, si la patrie était menacée et que j'eusse besoin de vous.

Maintenant, retournez tranquillement chez vous et ayez confiance en moi, comme j'ai confiance en vous.

Nous trouvons dans la *Gazette de Cologne* du 4 mars les détails suivants sur les troubles qui ont agité cette ville dans la soirée de vendredi dernier :

« Les événements qui viennent de se passer en France ont profondément

Sans répondre à la jeune fille, la duchesse alla vers son alcove, et en tira les rideaux, que, par un sentiment de chaste réserve, elle laissait toujours fermés.

Ernestine vit, un petit lit de fer, recouvert d'un couvre-pied de guingam rose très frais, pareil à la doublure intérieure des rideaux de pers, et sur lequel s'étendait une courte-pointe de mousseline blanche, relevée d'une garniture brodée par Hermine. Le fond de l'alcove était aussi tendu en guingam rose, et l'oreiller, d'une abaissement blancheur, avait une garniture de mousseline à points à jour. Rien de plus frais, de plus coquet, que ce lit virginial sur lequel Ernestine, cédant aux prières de la duchesse, s'étendit à demi.

S'asseyant alors dans son fauteuil en regard de l'orpheline, Hermine lui dit avec une tendre sollicitude, en lui prenant les deux mains :

— Je vous assure, chère enfant, qu'un peu de repos vous fera grand bien. Comment vous trouvez-vous?

— Je me sens la tête un peu lourde, mais ça va mieux.

— Chère enfant, quel affreux péché vous avez commis!

— Mon Dieu! Hermine, il ne faut pas me vanter. Je n'ai pas songé un instant au danger, j'ai vu ce pauvre vieillard glisser du talus, et tomber presque sous la roue de la charrette; j'ai crié, je me suis élançée, et quoique je ne sache comment, j'ai réussi à attirer avec moi Bernard de mon côté, pour l'empêcher d'être écrasé.

— Vaillante et chère enfant, quel soulagement et votre blessure?

— C'est, en me relevant que je me sentais sans doute happée à la roue. Dans le moment, je n'ai rien senti. M. Bernard, en avançant à moi, s'est aperçu que j'étais blessée, mais ne parlons plus de cela, j'ai le plus de peur que de mal, et c'est être vaillante à bon marché.

— Jetant alors autour d'elle des regards ravis, la jeune fille reprit :

— Vous aviez bien raison de me dire que votre petite charrette était chancelante. Hermine! Comme c'est frais et coquet! Et ces jolies gravures, et ces statuettes si gracieuses, et ces vases remplis de fleurs, il me semble que ce sont de ces choses bien simples que tout le monde pourrait avoir, et que personne n'a, parce que le goût seul sait les choisir, et puis, quand on pense à ce que j'ai fait, et que j'ai vu ce pauvre vieillard, que c'est par votre salut, que vous avez pu me procurer toutes ces charmantes choses, comme vous devez être fière et heureuse, comme vous devez vous plaindre ici!

— Oui, répondit tristement la duchesse, je me suis plu ici, pendant long-temps.

— Et maintenant, vous ne vous y plaisez plus? Oh! ce serait de l'ha-

ému les esprits dans notre ville. Le conseil communal s'était assemblé vendredi, à trois heures après-midi, à l'hôtel-de-ville pour, en qualité d'organe légal de la bourgeoisie, examiner ce qu'il pourrait faire qui pût conduire au but généralement désiré d'une union plus intime entre tous les amis de la patrie, dans l'intérêt du maintien de l'indépendance nationale et du développement progressif de nos institutions constitutionnelles. Après une longue discussion, le conseil communal prit la résolution de signaler, par une lettre aux députés de la ville réunis à Berlin, les mesures suivantes, comme propres à gagner au gouvernement la confiance et l'attachement du peuple, et les engager de la manière la plus pressante à en recommander l'adoption :

1. La convocation d'urgence de la diète réunie et la concession à celle-ci des droits réclamés par les représentants du peuple, comme nécessaires pour assurer la constitution d'une manière durable;

2. L'abolition immédiate de la censure;

3. La modification du pacte fédéral germanique dans ce sens que l'union entre les peuples allemands fût consolidée et rendue plus intime et qu'une représentation populaire suffisante près de la Diète fût accordée au moyen de députés choisis par lui.

La lettre était prête et allait être expédiée, lorsque, vers sept heures du soir, on annonça une députation d'habitants de Cologne qui désirait faire au premier bourgmestre une communication, en présence du conseil communal. Une centaine de personnes, appartenant presque toutes aux classes ouvrières, s'assemblèrent dans la grande salle qui précède la salle des séances, et leur chef présenta, dans les termes les plus violents, comme étant les prétentions du peuple, plusieurs points qui auparavant avaient été imprimés et répandus à un grand nombre d'exemplaires, et qui ont été reproduits mot pour mot dans la proclamation officielle que nous avons publiée. Il joignit à chacun d'eux de longs développements qui furent, à chaque instant interrompus par le bruit et les cris de la foule.

Le bourgmestre adressa quelques paroles à la députation; lui dit que déjà, ayant son entrée au conseil communal, avait pris la résolution de s'adresser directement à Berlin, mais il ne réussit pas à calmer les esprits non plus qu'un conseiller fort animé de la population qui prit la parole après lui.

La foule demanda avec violence que le conseil communal entrât immédiatement en délibérations sur les prétentions du peuple, les fit siennes et les communiquât comme telles au gouvernement. Elle annonçait qu'elle attendrait jusqu'au matin sur la place la décision qui serait prise, mais elle voulait que celle-ci fût définitive.

Le conseil communal ayant annoncé qu'il allait immédiatement poursuivre sa séance, la foule quitta la séance et se rendit sur la place de l'Hôtel-de-ville où plusieurs discours exaltés lui furent adressés. Menacés par ce rassemblement, dont l'attitude et les paroles annonçaient la ferme résolution de forcer les conseillers de la commune à subir leur volonté, ceux-ci restèrent pendant deux heures en délibération, essayèrent en vain de calmer l'irritation de la foule en négociant avec un des fauteurs. Vers neuf heures l'autorité ne pouvait plus se dispenser d'appeler la force militaire devant l'Hôtel-de-ville, quoique le conseil communal se fût abstenu de lui en adresser l'invitation.

L'approche des troupes, qui toutefois eut lieu de telle façon que la foule assemblée pût s'éloigner de deux côtés, remplit les perturbateurs d'une terreur panique et en poussant les cris de : *Nous sommes perdus, on bat la générale!* une partie d'entre eux se précipita dans la salle des séances du conseil communal que plusieurs membres abandonnèrent aussitôt. Bientôt la troupe se retira après avoir arrêté un des orateurs, l'ancien lieutenant d'artillerie, maintenant apprenti charpentier, comte de Willich, laissant pendant des heures entières la salle au pouvoir de la foule.

Dans l'intervalle, la foule s'amusa à représenter des scènes comiques. L'exaltation des esprits a coutume d'en inspirer. Un homme qui avait perdu du connaissance et qui avait été foulé aux pieds par les fuyards, fut apporté dans la salle et dut y jouer le rôle de victime de l'intervention de la troupe. Enfin, après onze heures du soir, parut un commissaire de police accompagné d'un fort détachement de soldats; il intima l'ordre d'évacuer l'Hôtel-de-ville. En présence de l'excitation de la foule il fallait toute la présence d'esprit et le calme du bourgmestre pour que cet ordre pût être exécuté sans effusion de sang.

Les scènes fort orageuses qui eurent lieu ensuite dans cette salle, avaient principalement pour objet d'obtenir de l'autorité la mise en liberté de celui qui avait été arrêté. Le bourgmestre et les membres du conseil communal qui étaient encore présents, y travaillèrent, de leur côté, dans le but d'épargner à la ville les suites fâcheuses qui pourraient résulter de démonstrations plus graves.

Ce matin deux personnes, le docteur en médecine Gottschalk et l'an-

gratitudo.

— Non! non, cette pauvre petite chambre m'est toujours chère, — reprit vivement Hermine en pensant que dans cette chambre elle avait vu Gerald pour la première, et pour la dernière fois peut-être.

Ernestine ne savait comment trouver une transition qui lui permit d'amener l'entretien sur sa mère, sans exciter les soupçons d'Hermine; mais avisant son piano, elle ajouta :

— Voilà ce piano, dont vous jouez si bien, dit-on... Oh! que j'aurais plaisir à vous entendre un jour!

— Ne me demandez pas cela aujourd'hui, je vous en prie, Ernestine, je foudrais en larmes, aux premières notes. Quand je suis triste, la musique me fait pleurer.

— Oh! je comprends cela; mais, plus tard, je vous entendrai, n'est-ce pas?

— Je vous le promets.

— A propos de musique, reprit Ernestine en hochant de sa tête, ce soir, quand j'étais assise chez Mme Herbut, à côté de plusieurs jeunes personnes, l'une d'elles disait qu'une dame étant très malade, vous avait appelées auprès d'elle.

Cela est vrai, répondit tristement Hermine, essayant de trouver un refuge contre ses pénibles préoccupations dans le souvenir de sa mère.

— Oui, et cette dame était celle dont je vous ai parlé l'autre soir, Ernestine, parce qu'elle avait une fille qui s'appelait comme vous.

— Et, en vous écoutant, n'est-ce pas? les souffrances de cette dame devaient vous vives?

— Parfois elle les oubliait; mais, hélas! son soulagement n'a pas suffi pour la sauver.

— Bonne, comme vous l'êtes, Hermine, quels soins touchants vous avez dû avoir, de cette pauvre dame!

— C'est qu'aussi, voyez-vous? Ernestine, sa position était si intéressante! si navrante! Mourir, jeune encore, en regrettant une fille bien aimée!

— Et de sa fille... elle vous parlait quelquefois, Hermine?

— Pauvre mère! sa fille était en préoccupation constante, et dernière elle avait un portrait d'elle... toute enfant, et souvenant j'ai vu ses yeux pleins de larmes; s'attachant sur son front; alors elle me disait combien sa fille méritait sa tendresse par son caractère naturel. Elle me parlait aussi des lettres qu'elle recevait d'elle... presque chaque jour; à chaque ligne, disait-elle, se révélait la bonté du cœur de cette fille chérie.

(La suite à demain.)

qu'elle y serait incrédule; quels que puissent être ses doutes et ses craintes secrètes, elle serait coupable si elle allait au-devant d'une explosion...

Quant à nous, si nous n'avons pas la foi, nous cherchons du moins l'espérance. L'ardeur que le langage ne vient pas de nous, nous ne voulons point le répéter. Nous voulons croire, nous aussi, que depuis soixante ans la société a pris des forces...

On voit par ce qui précède qu'aux yeux du Journal des Débats la circulaire de M. de Lamartine n'est que le beau rêve d'une brillante imagination.

Le manifeste publié par M. de Lamartine se résume en deux mots: la république française est également décidée à n'initier la guerre à personne et à l'accepter d'où qu'elle vienne. Rien ne résout mieux notre propre pensée.

Les traités de 1815 sont un fait dont la politique internationale doit tenir compte; en droit ils ont cessé d'exister. Imposés par la conquête, maintenant par la lâcheté de l'ancien gouvernement, ils ne servent plus de base au droit public européen.

Plus n'est besoin d'armées pour promener les idées de liberté dans le monde. Les germes déposés au sein de l'Europe par notre première révolution, fécondés pendant de longues années de luttes et d'oppression vont éclore.

Que peuvent les mauvais desseins des monarchies absolues contre le monde entier. La coalition du Nord est impossible: les préjugés étroits qui séparaient naguère les nationalités se sont dissipés pendant trente-quatre ans de paix.

En proclamant la république, nous avons proclamé la liberté universelle. Le règne de la démocratie commence: les vieux traités ne méritent pas même qu'on les rompe violemment; ils tomberont devant la volonté des peuples.

Le manifeste de M. de Lamartine, brillante exposition des sentiments du gouvernement français sur les affaires extérieures, peut devenir pour les puissances, selon leurs dispositions présentes, ou un motif sérieux de paix, ou un prétexte de guerre.

Mais en même temps, notre gouvernement proclame le droit l'abolition des traités de 1815. Il se prononce sur notre vœu énergiquement exprimé, sous la protection de la France l'indépendance de la Suisse et des Etats libres de l'Italie; il se proclame « l'allié, intellectuel et cordial, est vrai, de tous les droits de tous les progrès, de tous les développements légitimes d'indépendance des nations qui veulent vivre du même principe que le sien ».

Tous les gouvernements de l'Europe sont à leurs, en ce moment, à la recherche de développements des idées libérales en Italie ou en Allemagne, peut, selon les chances, ou mettre aux mains la France, l'Autriche et la Prusse, ou rejette ces deux derniers gouvernements à l'impuissance.

Dans l'état du monde, qui change toutes les heures, prédire serait donc insensé; prévoir est la sagesse, et se préparer est le devoir. (Const.)

Sous le titre: Organisez, ne désorganisez pas! la Presse publie un article dont nous reproduisons ci-après les principaux passages.

Soyez conséquents; ne commencez pas par justifier, par votre conduite, celle des ministres dont vous avez dressé l'acte d'accusation.

Attendez, au moins, que la justice ait prononcé, avant de fournir à M. Guizot, pour sa défense, un magnifique plaidoyer contre vous-mêmes, Pa-nence! ou un autre plaidoyer formel et accusateur l'accusé.

Vous avez commencé par déclarer que le timbre sur les imprimés était maintenu, parce que vous ne vous reconnaissiez pas le droit de porter atteinte à un impôt; puis, le lendemain, vous êtes revenu à demi sur le décret de la veille, déclarant que l'impôt du timbre sur les journaux et écrits périodiques serait suspendu dix jours avant la convocation des assemblées électorales.

La dictature qui ne se légitime pas par ses œuvres, ne tarde pas à se faire condamner par ses actes.

Il est beau de faire des proclamations au peuple pour arrêter le pillage des maisons; il serait plus beau de ne pas lui donner l'exemple du pillage de toutes les fonctions salariées, de toutes les riches sinécures.

Il est bien de flétrir les malfaiteurs, il serait mieux de ne pas les imiter, en dérobant toutes les places sans tenir compte d'aucun service.

Savez-vous ce que font ceux qui se conduisent ainsi: ils recroquent des voix pour la régence, ils grossissent le nombre de ses partisans.

Nous avons, sans hésiter, déclaré que nous n'en voulions pas, qu'il ne fallait point que la France se partageât en deux camps; ce que nous avons déclaré, nous le maintenons.

Républicains du lendemain, Républicains du 25 février, nous le sommes sincèrement. C'est pourquoi nous vous disons àprement la vérité.

Les bonnes choses que vous avez faites, et auxquelles nous applaudissons cordialement sont celles-ci:

Vous avez reconnu le droit d'association!

Vous avez aboli la peine de mort en matière politique!

Vous avez mis en liberté les détenus politiques!

Vous avez réservé aux ouvriers blessés le million à échoir de la liste civile.

Vous avez déclaré que la patrie adoptait les enfants des combattants morts le 24 février!

Vous avez ouvert tous les ateliers où s'exécutaient des travaux pour l'Etat!

Vous avez institué une commission permanente pour les travailleurs!

Vous avez aboli le serment exigé des fonctionnaires publics de l'ordre administratif et judiciaire!

Vous avez annoncé que le paiement du semestre des rentes échéant le 22 mars aurait lieu dès le 6 mars.

Vous venez d'abolir le timbre sur les écrits périodiques!

Tout cela est bien.

Les mauvaises choses que vous avez faites sont celle-ci:

Vous avez perdu déjà un temps précieux.

Vous avez semé le désordre là où il fallait maintenir l'ordre, jeté l'effroi là où il fallait ramener la confiance, chassé la tradition, non pour y faire succéder le progrès, mais l'inexpérience; mis à la place de fonctionnaires irréprochables, des hommes tarés, les premiers venus, les plus après à la curée. C'est de la réaction, ce n'est pas du pouvoir; c'est de l'autorité par effraction, ce n'est pas du gouvernement!

Vous avez donné au palais des Tuileries une destination fastueuse et mensongère qu'il ne pourra pas garder. Il faut aimer le peuple; il ne faut pas l'abuser; il faut le servir, il ne faut pas le flatter.

Vous êtes intervenu sans droit entre l'ouvrier et le maître pour réduire le nombre des heures de la journée de travail, et modifier, par un décret, des lois établis, bons ou mauvais. Ce n'est pas là de la liberté c'est de l'oppression. Vous avez protégé les forts contre les faibles; il y avait, convenez-en, peu de mérite. Vous avez abrégé la durée de la journée de travail en déclarant:

« Qu'un travail manuel trop prolongé, non seulement ruine la santé du travailleur, mais encore, en l'empêchant de cultiver son intelligence, porte atteinte à la dignité de l'homme. » Réduire le nombre des heures de la journée de travail était facile, mais si, par suite, la consommation se ralentit et si le travail manque, que ferez-vous pour en donner à qui vous demandera du travail ou du pain? Encore un coup pareil porté à notre commerce extérieur, et l'Angleterre ne se hâtera pas à reconnaître la République française, elle lui élèvera des colonnes et des statues sur les squares de Londres, de Birmingham et de Liverpool. La question du travail, nous ne saurions trop le répéter, ne peut se résoudre isolément; vouloir la résoudre ainsi, ce serait imiter le prodige qui abat l'arbre pour en cueillir les fruits.

Vous avez aboli d'anciens titres qui ne conféraient plus aucun privilège; pour effacer un anachronisme, vous en avez commis un plus grave encore. C'est de la réforme qu'il faut faire, et non de la contrefaçon. Vous avez repoussé qui venait à vous, écarté un concours précieux, dans un moment où il était utile qu'on ne songeât qu'à rendre à toutes les branches de commerce qui se dessèchent, la sève qui s'est retirée d'elles. Il fallait rassurer, vous avez terrifié; il fallait éveiller l'espérance, c'est le souvenir que vous avez fait lever en sursaut!

Vous avez ôté à des collègues de glorieux noms, tels que le nom de Saint-Louis, pour y substituer celui de Ghénier, moins illustre, etc. Vous avez ôté à la rue Rambuteau le nom qui lui appartenait à juste titre, etc. Ce sont de petites choses, mais ces petites choses paraissent de graves symptômes; en tout cas, ce sont de grossiers contresens. La restauration avait commis une faute en effaçant, de la croix de la Légion d'Honneur, l'effigie de Napoléon pour y substituer celle de Henri IV. La révolution de 1830 avait aggravé la faute en ne la réparant pas. Il ne fallait pas imiter cette double faute. Ce qu'il eût mieux valu faire, c'eût été de laisser au collège Saint-Louis son nom, et de rétablir Napoléon dans ses droits usurpés par Henri IV. N'imitiez pas les mauvais exemples; n'imitiez que les bons. Pas de plagiat! Pas de parodie! Pas de pastiche!

Vous avez congédié Louis Napoléon, l'échappé du fort de Ham! Est-ce que la république française avait à s'inquiéter d'un homme? Agir ainsi c'est encore amnistier le passé. Le même jour où le gouvernement provisoire ouvrait aux détenus pour délits politiques les portes de leur prison, s'il eût abrogé la loi du 10 avril 1832, relative à la famille de Charles X et à celle de Napoléon, le gouvernement provisoire eût atteste sa force et commandé la confiance! Il eût ébloui les yeux de l'étranger par son humanité de la liberté. Nous n'imaginons pas vous la république, la liberté contrefaite; boiteuse et borgne; nous l'imaginons pure et belle comme les plus belles statues de l'antiquité.

Vous n'avez prorogé que de dix jours les échéances des effets de commerce. Ceux qui se plaignent qu'un tel sursis n'est qu'un palliatif insuffisant ont raison. Vous n'avez fait qu'ajourner la crise au moment de la reprise. Ce sera une crise en deux temps. En cherchant bien, on eût trouvé certainement mieux que cela à faire. C'était l'occasion ou jamais, pour les hommes de la liberté, de montrer qu'ils étaient des hommes de gouvernement, et que la fermeté des convictions n'exclue pas la fertilité des expédients. En tout cas, il ne fallait pas attendre que le délai de dix jours fût expiré pour songer à instituer le comptoir d'escompte destiné au petit commerce. C'est attendre, pour panser la plaie, que la gangrène s'y soit mise.

Vous avez commencé par déclarer que le timbre sur les imprimés était maintenu, parce que vous ne vous reconnaissiez pas le droit de porter atteinte à un impôt; puis, le lendemain, vous êtes revenu à demi sur le décret de la veille, déclarant que l'impôt du timbre sur les journaux et écrits périodiques serait suspendu dix jours avant la convocation des assemblées électorales. Première faute aggravée par une seconde, puis enfin par une troisième! Voilà à quelles contradictions, à quelles tergiversations, à quelles concessions conduit l'absence d'esprit de décision! Il faut appren-

dre à savoir tout de suite ce qu'on veut et ce qu'on peut. Cela rassemble un peu trop à Louis-Philippe appelant M. Molé pour succéder à M. Guizot, puis M. Thiers, puis enfin abdiquant, trop tard!

THEATRE ROYAL FRANCAIS DE LA HAYE.

Jeudi 9 Mars 1848. — (Représentation n° 110.)

La première représentation de:

SÉMIRAMIS,

grand-opéra en trois actes et cinq tableaux, traduction de M. Numa Lafont, musique de Rossini.

Orné de deux décorations nouvelles, composée et peintes par M. B. J. van Hove. — Danse, composée par M. Collet, maître de ballet. — Costumes neufs, confectionnés par M. Berkhout, costumier du Théâtre-Royal-Français.

DANSE.

1er acte. Chœur dansé, par les dames du corps de ballet.

2me acte. 1. Chœur dansé par les dames du corps de ballet.

2. Pas de trois, avec final, par M. Collet, Mlle Petit, Beiltes et les dames du corps de ballet.

On commencera à 7 heures.

Koninklijke Holl. Schouwburg.

Op Vrijdag 10 Maart 1848. (N° 42 in het abonnement.)

De Rentmeester,

Blijspel in vier bedrijven, naar het Hoogduitsch van Harb H. K. H. Meyrow de prinses Amalia van Saksen, door C. J. Roobol. In vele jaren niet vertoond.

Gevoeld door:

PATINEAU OF DE BRFNIS MIJNER VHOEW,

Blijspel met zang in één bedrijf, naar het Fransch:

De aahvang ten HALFZEVEN ure.

Verwacht op Dingsdag 14 Maart: Eene eerste wederopvoering van: DE DOOD VAN ROLLA, in vele jaren niet vertoond. Gevoeld door: DE PRINCE DONNA, blijspel met zang, nooit vertoond.

ANNONCES.

VENTE PUBLIQUE DE VINS FINS.

Par le ministère du Notaire J. W. VAN DEN BERGH, résidant à La Haye, il sera procédé Mardi 14 Mars et au besoin les jours suivants, à 10 heures du matin, dans la Maison des Ventes par Notaires (Venduchthuis der Notarissen), sise dans la rue dite Nodelstraat, à La Haye:

à la Vente Publique

d'une quantité considérable de Vins fins vieux et nouveaux, tels que: Château-Brion, Lafite, Margaux, Latour, Branne-Mouton, Léoville, Hermilage, Sauterne, Madère, Côte-Rotie, Malaga, Porto, Frontignan, Clos-Vougeot, Romanée, Chambertin, Richebourg, Nuits, Volnay, Pommard, Chablis, Johannesberger, Rudesheimer, Moschobrunner, Liebfraunstein, Hochheimer, Niersteiner, Champagné, Sillery; tous vins de 1re qualité des années 1832, 1841 et 1842.

Ensuite Vins fins de Bordeaux, comme St-Julien, St-Emilion, Médoc, St Estéphe, tous de 1re qualité de l'année 1844; — et Spiritueux, Rhum, Cognac, Absinthe suisse et Kirschwasser.

La vente aura lieu par lots de 6 ou 12 bouteilles; et les vins peuvent être dégustés au moment de la vente.

F. BERTRAND

à l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'apporter les Annonces de Paris un nouveau et grand assortiment d'ombrelles, tels que: Crêpe de Chine, Sylphide Milanais, Moiré Caroline; un beau choix de Parapluies et Cannes; il espère par la bonne qualité et les prix les plus modérés mériter la confiance des personnes qui voudront bien l'en honorer. Adresse Lange Poelen, vis-à-vis de Hofstraat, deuxième maison du Spui.

CHEMIN DE FER HOLLANDAIS. — PÉRIODE D'HIVER.

HEURES DE DÉPART:

D'Amsterdam à Rotterdam.

AU DÉPART D'AMSTERDAM.	DE ROTTERDAM.	DE HALLER.	DE YOGELINGEN.	DE VEERHOUT.	DE WAREND.	DE LIND.	DE VOORHOUT.	DE LA HAYE.	DE NIEUVE.	DE DELFT.	DE SCHIEDAM.	ARRIVÉE A ROTTERDAM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
9-00	9-35	9-49	9-59	10-20	10-32	10-42	11-00	11-11	11-18	11-33	11-45	9-45
11-15	11-45	-	-	12-20	-	-	12-50	-	1-5	1-25	1-38	11-45
4-00	5-45	5-19	5-29	5-48	6-2	6-12	6-32	6-38	6-49	7-04	7-16	1-38
7-30	8-5	8-19	8-30	8-51	9-3	9-18	9-38	9-44	9-55	10-10	10-22	1-38

De Rotterdam à Amsterdam.

DÉPART DE ROTTERDAM.	DE SCHIEDAM.	DE DELFT.	DE STAVTE.	DE LA HAYE.	DE VOORHOUT.	DE WAREND.	DE VEERHOUT.	DE YOGELINGEN.	DE HALLER.	DE ROTTERDAM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8-00	8-12	8-31	8-37	8-46	9-3	9-18	9-24	9-45	9-55	10-15
12-00	12-11	12-29	-	12-45	-	1-7	-	-	-	1-50
3-00	3-12	3-31	3-37	3-46	4-3	4-18	4-24	4-45	4-55	5-15
5-30	5-42	6-2	6-9	-	-	-	-	-	-	-
7-45	7-57	8-16	8-22	8-33	8-43	9-3	9-10	9-31	9-41	10-00

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, 500, 74.

Dépôt général à Amsterdam chez M. Schoubroeck et Buis Boursateeg; et à Rotterdam, chez S. van Ryn Smeek Hoofdstegge.